

UN LIBRARY

22 1980



NATIONS UNIES
ASSEMBLEE
GENERALE

UN/SA COLLECTION



PROVISOIRE
A/ES-6/PV.5
21 janvier 1980
FRANCAIS

Sixième session extraordinaire d'urgence

ASSEMBLEE GENERALE

COMPTE RENDU STENOGRAPHIQUE PROVISOIRE DE LA CINQUIEME SEANCE

Tenue au Siège, à New York,
le samedi 12 janvier 1980, à 15 heures

Président : M. SALIM (République-Unie de Tanzanie)
puis : M. VARELA QUIROS (Costa Rica)
(Vice-Président)
puis : M. MATANE (Papouasie-Nouvelle-Guinée)
(Vice-Président)

Question examinée par le Conseil de sécurité à ses 2185^{ème} à 2190^{ème} séances,
du 5 au 9 janvier 1980 /5/ (suite)

Le présent compte rendu contient le texte des discours prononcés en français et l'interprétation des autres discours. Le texte définitif sera publié dans les Documents officiels de l'Assemblée générale.

Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées, dans un délai d'une semaine, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, Département des conférences, bureau A-3550, Alcoa Building, 866, United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

80-60040/A

La séance est ouverte à 15 h 20.

POINT 5 DE L'ORDRE DU JOUR (suite)

QUESTION EXAMINEE PAR LE CONSEIL DE SECURITE A SES 2185^{ème} à 2190^{ème} SEANCES, du 5 au 9 JANVIER 1980

M. KRAVETS (République socialiste soviétique d'Ukraine) (interprétation du russe) : La délégation de la RSS d'Ukraine regrette profondément que les forces réactionnaires de l'impérialisme, à la tête desquelles se trouvent les Etats-Unis d'Amérique, aient réussi à imposer au Conseil de sécurité et, ensuite, à l'Assemblée générale des Nations Unies l'examen d'une question qui relève exclusivement de la compétence intérieure d'un Etat indépendant et souverain, la République démocratique d'Afghanistan. Cela a été fait contre la volonté de l'Afghanistan et au mépris de ses protestations véhémentes et résolues. Il ne fait pas de doute qu'il y a là une violation flagrante de la Charte des Nations Unies.

Il est évident pour ma délégation que toute cette agitation inutile et cette campagne tapageuse de propagande poursuivent des objectifs politiques, idéologiques, économiques et impérialistes indignes qui n'ont rien à voir avec les besoins et les intérêts véritables du peuple afghan, non plus qu'avec la défense de la paix et de la stabilité dans cette région du monde. Même si elle estime que ces mesures sont pour le peuple afghan injustes et illégales, la délégation de la RSS d'Ukraine croit néanmoins devoir énoncer quelques considérations à propos de cette question.

Quel est le véritable sens de cette question? Bien entendu, cette question n'a rien à voir avec ce que voudraient nous faire croire les Etats impérialistes, les Etats-Unis en tête, lesquels s'efforcent de se présenter comme les ardents défenseurs de la paix, alors qu'ils recourent en fait aux tactiques les plus laides de la guerre froide. Pourtant, on ne saurait camoufler les 572 nouvelles fusées nucléaires que les Etats-Unis se proposent de placer en Europe occidentale conformément à leurs propres diktats; on ne saurait non plus dissimuler le budget militaire des Etats-Unis pour les années à venir qui se chiffre à 157 milliards de dollars.

M. Kravets (RSS d'Ukraine)

Le monde entier sait fort bien quels intérêts cherchent à défendre, et contre qui sont dirigés, les 400 bases militaires américaines et plus, les 3 000 autres installations militaires et les 500 000 membres des forces armées américaines qui sont répartis dans de nombreux pays du monde. L'on sait tout aussi bien de quel côté se trouvaient et se trouvent encore les Etats-Unis lorsque l'on songe aux actes constants d'agression dont sont victimes les pays et les peuples voisins de l'Afrique du Sud et d'Israël. Le souci exprimé par les Américains en ce qui concerne le sort du peuple afghan - souci dont n'a que faire le peuple afghan - apparaît, à la lumière des faits que l'on connaît, comme le paroxysme de l'hypocrisie et du cynisme.

Le véritable sens de la situation en Afghanistan réside dans le fait que le 27 avril 1978 - et c'est précisément à partir de cette date qu'il convient, à notre avis, de faire partir la chronologie des événements - une révolution démocratique et anti-féodale a eu lieu en Afghanistan et a porté un coup décisif aux machinations et aux plans des impérialistes dans cette région du monde.

Le processus de profondes transformations sociales et démocratiques qui a commencé en République démocratique d'Afghanistan et le renforcement des acquis de la révolution d'avril ont enlevé toute chance de succès à ces machinations et à ces plans impérialistes. En outre, le régime pourri du chah s'est effondré et l'Iran a commencé la révolution.

Le Gouvernement des Etats-Unis a pris la décision d'étouffer la révolution afghane par n'importe quels moyens et méthodes, y compris en accordant une assistance multilatérale aux forces réactionnaires internes du pays. Voilà quel est le sens et quelle est la raison principale de l'aggravation de la situation en Afghanistan.

Je me permettrai de me référer à certaines sources américaines qui, à d'autres égards, ne sont guère dignes de foi, mais qui, en l'occurrence, confirment la conclusion à laquelle nous sommes parvenus avec une précision suffisante. Un mois et demi à peine après la révolution en Afghanistan, en juin 1978, selon le New York Times, un colloque du Haut Commandement de l'OTAN a eu lieu à Annapolis, ville des Etats-Unis. Plus de 270 généraux, amiraux, diplomates, savants et représentants spéciaux de haut rang y ont participé.

Pour montrer leur bonne volonté, la communauté internationale et toutes les forces progressistes du monde doivent non pas condamner les activités de l'Union soviétique, qui a apporté au peuple afghan une aide de bon voisinage, - comme elle l'a d'ailleurs fait à l'égard d'autres mouvements de libération nationale, à l'égard de ceux qui luttent pour l'indépendance de leur pays - ou ignorer le nouveau Gouvernement de la République démocratique d'Afghanistan pour plaire aux forces de la réaction et de l'impérialisme, mais, au contraire, appuyer le peuple afghan et aider son nouveau gouvernement à exécuter avec succès son programme de réformes démocratiques, et aider le nouveau Gouvernement afghan à réaliser les objectifs qu'il s'est fixés. C'est là véritablement une noble tâche pour la communauté internationale et l'Organisation des Nations Unies.

M. AL-HAMZAH (Yémen démocratique) (interprétation de l'arabe) : Dans le passé, le Yémen démocratique a clairement fait connaître sa position à l'égard des dangers suscités par les actions des milieux impérialistes et sionistes qui visent à créer un climat de tension et d'instabilité dans notre région. Nous avons dit également ce que nous pensons des campagnes politiques et autres, orchestrées par les forces impérialistes et, en particulier, de la campagne menée contre l'Afghanistan, pays ami, et de l'intervention impérialiste dans les affaires intérieures de ce pays.

Les campagnes lancées par les milieux impérialistes visent à semer le doute sur les raisons qui ont amené l'Union soviétique à aider le régime progressiste de l'Afghanistan. Le Yémen démocratique estime que l'aide fournie à l'Afghanistan par l'Union soviétique n'a en rien changé le caractère progressiste du régime afghan, mis en place après la révolution d'avril. Il s'agit plutôt d'un problème imputable aux manoeuvres des forces impérialistes, dont le but est de trouver de nouveaux prétextes, dont elles se serviront pour lancer des actes d'agression contre les peuples de la région.

Nous avons espéré que l'Organisation ne serait pas influencée par ces campagnes politiques et de propagande et qu'elle ne prendrait pas part à des débats qui constituent une violation de la Charte des Nations Unies et auxquels l'Afghanistan s'est opposé car ils constituent une intervention flagrante dans ses affaires intérieures.

Nous nous étonnons des campagnes répétées de suspicion lancées par les forces impérialistes et leurs alliés contre la lutte patriotique menée par le peuple afghan et les mouvements de libération, et contre les régimes progressistes d'Afghanistan et d'autres pays. Nous considérons ces campagnes comme un moyen de comploter contre nos causes nationales et d'intervenir dans la région, en particulier à un moment où l'impérialisme international, en tête duquel se trouvent les Etats-Unis, accroît sa présence militaire, renforce sa flotte, cherche à créer de nouvelles bases et, à l'appui de tous ces moyens, à saper la volonté des peuples de la région pour les empêcher de poursuivre leur marche vers un avenir meilleur, de contrôler leurs ressources et de défendre leur indépendance, leur intégrité et leur unité territoriales.

M. Al-Hamzah (Yémen démocratique)

Tout cela se passe à un moment où ces milieux mobilisent leurs forces, menacent de saisir les champs pétrolifères arabes, complotent contre la révolution du peuple iranien et se préparent à mettre en oeuvre les accords de Camp David qui vont à l'encontre de la lutte du peuple palestinien et de la lutte de libération menée par d'autres pays arabes qui veulent libérer leurs territoires et vaincre les forces d'occupation sionistes.

L'expérience a montré que ces forces vont à l'encontre des aspirations de nos peuples et qu'elles font obstacle à la sécurité et à la stabilité de la région. Nous avons vu que ces forces lancent des actes d'agression, interviennent en recourant à la force dans diverses régions pour mener des guerres de génocide contre des peuples d'Asie, d'Afrique et d'Amérique latine, sans parler de leur consolidation militaire et économique et de la protection qu'elles accordent aux régimes racistes qu'elles ont imposés par la force en Afrique et au Moyen-Orient.

Les dangers qu'entraînent les manoeuvres impérialistes dans la région, nous obligent à redoubler de vigilance et à maintenir la solidarité des peuples arabes et celle des autres peuples de la région pour que nous puissions nous y opposer et les éliminer. Il est important de faire de l'océan Indien et de ses prolongements, la mer Rouge, le golfe Arabe et la mer Arabe, une zone de paix et de stabilité, conformément aux résolutions des Nations Unies et du mouvement des pays non alignés.

Le Yémen démocratique réaffirme son désir profond de coopérer avec les pays de la région pour s'opposer aux complots tramés par les impérialistes et les sionistes et réaliser la libération de nos peuples.

Le Yémen démocratique a déclaré en maintes occasions les principes sur lesquels se fondent ses relations internationales et celles qu'il entretient avec les pays arabes : solidarité entre les nations, coexistence pacifique, respect mutuel entre Etats souverains et indépendants, compréhension, coopération et non-ingérence dans les affaires intérieures de chacun.

M. Al-Hamzah (Yémen démocratique)

Sur cette base, le Yémen démocratique réitère son appui à la lutte menée par le peuple afghan et son régime progressiste et demande à tous les peuples du monde d'appuyer ce régime pour l'aider à maintenir son indépendance et sa souveraineté et pour lui permettre de progresser sur la voie démocratique qu'il a choisie.

M. ELARABY (Egypte) (interprétation de l'arabe) : La convocation de cette session extraordinaire d'urgence de l'Assemblée générale montre à l'évidence la gravité de la situation qui règne en Afghanistan et les graves conséquences qu'elle entraîne pour l'ordre international. Ce qui se produit actuellement en Afghanistan constitue une menace directe et ouverte à la paix et la sécurité internationales - menace qui ne manquera pas de saper les fondements mêmes de l'ordre international, à moins que le problème que soulève la présence de troupes soviétiques en Afghanistan ne soit rapidement réglé.

M. Elaraby (Egypte)

Nous sommes présentement les témoins d'une grave situation dans les relations internationales. Le jugement de l'histoire sera sévère et les conséquences et les répercussions risquent d'être désastreuses, à moins que la communauté internationale n'affirme fermement et clairement que la responsabilité des Nations Unies est de défendre la souveraineté, l'intégrité territoriale et l'indépendance politique de tous les Etats et n'affirme leur droit légitime de vivre dans la paix et la sécurité et de déterminer leur destin sans ingérence ou coercition extérieure. Les Etats petits et non alignés n'ont d'autre refuge ni d'autre hâvre que la Charte des Nations Unies. Les principes fondamentaux de la Charte ont été étendus et cristallisés depuis la seconde guerre mondiale et forment, à l'heure actuelle, une structure culturelle imposante pour la protection du droit international.

L'intervention militaire soviétique en Afghanistan, qui a été menée sans aucune provocation de la part du peuple afghan, est une violation flagrante de ces principes fondamentaux. La communauté internationale ne peut se permettre de payer les conséquences d'une telle violation. L'interdiction de recourir à la force dans les relations internationales est le principe fondamental du droit international, et le plein respect de ce principe est une condition sine qua non si l'on veut protéger l'ensemble de l'humanité de fléaux monstrueux et de la menace de guerre.

L'exercice du droit de veto par l'Union soviétique contre un projet de résolution présenté au Conseil de sécurité par les pays non alignés souligne la nécessité d'affirmer les buts et principes de la Charte des Nations et de les mettre en oeuvre dans le contexte de la détérioration croissante de la situation en Afghanistan. L'utilisation du veto, en l'occurrence, devrait, sans l'ombre d'un doute, être considérée comme une violation flagrante de la Charte des Nations Unies. Comment les pays non alignés peuvent-ils se sentir en sécurité et être assurés de leur indépendance politique et de leur intégrité territoriale si une superpuissance ou son allié empiètent sur leur territoire? Cette question légitime se pose à tous les pays non alignés et les oblige, en tant que minimum, à appuyer la résolution intitulée "L'Union pour le maintien de la paix", afin de protéger leur indépendance et leur intégrité territoriale. Cela est d'autant plus nécessaire que l'organe chargé principalement du maintien

M. Elaraby (Egypte)

de la paix et de la sécurité internationales ne parvient pas à s'acquitter de sa responsabilité essentielle à cause de l'objection de l'un des cinq membres permanents du Conseil.

Il est indéniable que tous les pays du monde, et plus particulièrement les pays non alignés, sentent désormais qu'une menace directe pèse sur leur sécurité en raison de l'intervention militaire flagrante qui a lieu en Afghanistan. La responsabilité que doivent maintenant assumer les 147 Etats Membres des Nations Unies qui ne jouissent pas du droit de veto est de relever ce défi flagrant. Il importe que nous unissions nos efforts et que nous affirmions les liens étroits qui existent entre nos intérêts et le droit international, les dispositions de la Charte et la légitimité internationale.

La convocation de la présente session extraordinaire d'urgence de l'Assemblée générale a des conséquences profondes et à long terme qui sont évidentes pour tout le monde, et ce d'autant plus que le Conseil de sécurité n'a pas été en mesure de s'acquitter de ses responsabilités fondamentales en ce qui concerne le maintien de la paix et de la sécurité internationales. Je tiens à dire à cet égard que l'Egypte - comme tous les autres peuples du monde - est fort préoccupée quant à la protection de sa sécurité, de son intégrité territoriale et de son indépendance politique. Nous sommes fermement opposés à l'utilisation de la force militaire brutale, d'où qu'elle provienne. Nous nous efforçons constamment de maintenir et de renforcer la sécurité internationale avec tous les peuples épris de paix et d'assurer la protection des petits pays contre l'agression militaire. Au cours des ans, nous avons été l'objet de multiples actes d'agression. Il est donc normal que l'Egypte appuie toutes les mesures tendant à décourager l'agression et à éliminer totalement l'intervention militaire, ainsi que toute échappatoire qui pourrait permettre à l'agresseur de contourner cette interdiction. Voilà les raisons pour lesquelles M. Mahmoud Fawzi, Président adjoint des affaires étrangères de la République arabe unie a déclaré très clairement lors des délibérations de la cinquième session extraordinaire d'urgence de l'Assemblée générale que tous les petits pays épris de paix peuvent facilement être la proie de l'agression. Qu'il me soit permis de citer un extrait de la déclaration qu'il avait prononcée le 21 juin 1967, dans laquelle il mettait en garde les petits pays contre l'agression militaire et où il exprimait nos préoccupations essentielles :

M. Elaraby (Egypte)

Il ressort manifestement des déclarations faites au Conseil de sécurité et à l'Assemblée générale que la communauté internationale est unanime pour s'opposer à cette intervention. L'Assemblée générale devrait en tenir compte dans une résolution qui défend les principes de la Charte. En fait, l'Assemblée générale est priée aujourd'hui de réaffirmer de la façon la plus vigoureuse la nécessité de respecter les principes fondamentaux de la Charte et de dénoncer toutes manifestations de recours à la force dans les relations internationales et toutes formes d'ingérence dans les affaires intérieures des Etats.

Il est également impératif de demander le retrait immédiat, total et inconditionnel des troupes soviétiques d'Afghanistan, et de demander que tous les Etats et institutions s'occupant des questions humanitaires soient priés instamment d'apporter toute l'aide possible aux réfugiés afghans, les aident à rentrer dans leur patrie, assurent leur sécurité et accordent au peuple afghan la liberté de choisir leur système politique et économique, à l'abri de toute ingérence étrangère ouverte ou cachée, et à aider l'Afghanistan à maintenir son véritable caractère islamique, dans le cadre de sa politique de non-alignement.

L'Egypte a participé, avec un grand nombre de pays, à l'élaboration du projet de résolution A/ES-6/L.1, et nous espérons qu'il sera adopté à une très forte majorité, compte tenu de la gravité de la situation en Afghanistan et de la menace sérieuse que cette situation pose pour la paix et la sécurité internationales.

M. KAMANDA WA KAMANDA (Zaïre) : Comme nous avons eu l'occasion de le dire au Conseil de sécurité, nous intervenons dans ce débat pour des raisons de principe et en tant que pays non aligné.

L'Union des Républiques socialistes soviétiques est une grande Puissance que nous respectons et avec laquelle beaucoup de pays, dont la République du Zaïre, entretiennent des relations excellentes, diplomatiques et autres. Nul ne saurait méconnaître la contribution de l'Union soviétique à la lutte de libération des pays du tiers monde en général, et d'Afrique en particulier, et son soutien aux activités de l'Organisation de l'unité africaine et du Mouvement des pays non alignés. Nous lui en sommes donc reconnaissants, mais

cela ne lui donne absolument pas le droit de se permettre n'importe quoi avec nos Etats, au nom de ses intérêts particuliers.

Nous disons aujourd'hui, comme nous l'avons dit à certains pays occidentaux et autres pays, notre totale désapprobation au sujet des relations multiformes de coopération qu'ils entretiennent avec les régimes minoritaires et racistes d'Afrique australe.

Il ne fait pas l'ombre d'un doute que la situation qui découle de l'invasion soviétique en Afghanistan est extrêmement grave et constitue une menace à la paix et à la sécurité internationales. Les pays non alignés, dont la République du Zaïre, sont résolument opposés à l'équilibre de la terreur, fondé sur le partage du monde en sphères d'influence.

Le partage du monde en sphères d'influence et l'équilibre de la terreur sont, sans conteste, à l'origine de l'instauration, du maintien et de l'accentuation d'un climat de tension et de guerre froide qui porte les germes de menaces graves à la paix et à la sécurité internationales.

Le Mouvement des pays non alignés, né au moment de l'effondrement du système colonial et au plus fort de la guerre froide, s'est imposé comme un facteur essentiel non seulement dans le processus de décolonisation, mais aussi dans la préservation de la paix dans le monde et dans l'instauration de la détente.

Donc, en dépit des efforts des pays non alignés - et malheureusement -, le partage du monde en sphères d'influence existe et subsiste. C'est sur ce partage qu'est fondé l'équilibre des forces ou des rapports de force qui donne lieu à une paix instable et précaire.

Chaque superpuissance, chaque bloc politico-militaire estime qu'elle ou qu'il est la sublimation de toutes les valeurs, de toutes les vertus - bref, du Bien -, que son rival est l'incarnation ou la manifestation vivante du Mal absolu. On s'invective, on jette l'anathème sur l'autre et l'on considère que quiconque n'est pas avec soi est contre soi.

Mais certains Etats du monde, sans doute les plus nombreux, ne partagent pas et ne se retrouvent pas forcément dans cette vision manichéenne que les grandes Puissances ont des affaires du monde.

M. Kamanda wa Kamanda (Zaire)

Il existe de nombreux peuples et de nombreux Etats qui estiment avoir une identité propre à sauvegarder et qui n'acceptent pas les dogmatismes têtus et les intolérances obtuses de ceux qui cherchent à imposer aux autres leur manière d'être, de faire, de penser et d'appréhender, d'aimer et de percevoir. Le mouvement non aligné, rassemblant en son sein ces Etats, entend contribuer, par un rapport positif et fécondant, aux transformations démocratiques à l'échelle planétaire, à la détente, à l'élimination de la guerre froide et de ses dangers, en refusant de faire le jeu de tel ou tel bloc de puissances, c'est-à-dire en poursuivant une politique d'indépendance à l'égard des blocs politico-militaires, en décrispant les relations internationales et en favorisant la coopération dans le respect strict des cinq principes de la coexistence pacifique.

Le mouvement des pays non alignés a donc opté pour un développement politique indépendant et rejette résolument toute polarisation du monde, fondée sur la politique des blocs, les alliances militaires ainsi que les orientations tendant à diviser le monde en sphères d'influence ou à imposer toute autre forme de domination.

Nous le savons tous, l'émergence de ce troisième facteur politique indépendant dans les relations internationales était fondée sur les principes suivants : préservation de l'indépendance nationale, de la souveraineté, de l'intégrité territoriale et de la sécurité des pays non alignés; élimination de l'ingérence et de l'intervention étrangère dans les affaires intérieures des Etats; interdiction de l'emploi ou de la menace de la force; élimination de l'impérialisme, du néo-colonialisme, du colonialisme, du racisme, de toutes les formes d'expansionnisme, d'occupation étrangère, de domination et d'hégémonie; sauvegarde de la paix et de la sécurité internationales; relâchement des tensions internationales, partout dans le monde; dissolution des pactes avec les grandes puissances, ainsi que des alliances militaires et accords de solidarité qui en découlent; retrait des forces militaires et des bases militaires étrangères, et j'en passe.

M. Kamanda wa Kamanda (Zaïre)

Tous nos efforts tendent à obtenir que l'équilibre international, déjà précaire, ne soit pas mis en cause ni en danger au détriment de la paix et de la sécurité internationales.

Dans ce contexte, de nombreux Etats, à leur corps défendant, ont pu accepter comme un mal nécessaire l'existence du bloc de l'OTAN, d'un côté, et du bloc du Pacte de Varsovie, de l'autre, et tolérer que chacun, à l'intérieur de sa zone, fasse ce que bon lui semble, tout en évitant de menacer la paix du monde et la sécurité internationale, le groupe des pays non alignés, quant à lui, émergeant comme troisième facteur politique indépendant dans les relations internationales, étant décidé à contribuer à l'atténuation de la tension entre les deux blocs rivaux, et s'acharnant à démocratiser les relations internationales et à instaurer un nouvel ordre international plus juste et plus équitable.

L'invasion de l'Afghanistan nous a causé une bien amère déception. Déjà, l'invasion de 1956 et celle de 1968, dont on ne peut pas dire qu'elles n'avaient fait couler que de l'encre, pour ne pas parler des invasions de 1938 et de 1939, avaient été revendiquées au nom de la théorie de la souveraineté limitée à l'intérieur des sphères d'influence reconnues.

Mais de nombreux Etats dans le monde, tout en trouvant ce procédé quelque peu curieux et cavalier, et certainement contraire aux impératifs moraux, avaient juste fait la moue et s'en étaient tenus là, en se disant que finalement tout cela se passait dans la cuisine intérieure des pays du Pacte de Varsovie.

Mais l'invasion récente de l'Afghanistan - un pays qui n'appartient à aucun bloc politico-militaire, un pays qui n'est pas partie au Pacte de Varsovie ni à l'OTAN, un pays sous-développé non aligné - revêt une signification d'une gravité particulière. Et c'est là, précisément, que réside réellement la menace à la paix et à la sécurité internationales.

En termes clairs, au regard de la délégation zaïroise, il s'agit de la tentative d'un bloc politico-militaire ou d'une superpuissance d'annexer un pays ou une région, au détriment des pays non alignés à vocation de neutralité, au détriment de l'autre superpuissance ou de l'autre bloc politico-militaire, qui ressent cette invasion comme une poussée de son rival, en dehors de son champ réservé, vers sa zone d'influence.

M. Kamanda wa Kamanda (Zaïre)

Il y a donc incontestablement, d'une part, violation de la neutralité d'un pays non aligné, donc obstruction à son droit de déterminer librement sa forme de gouvernement, et, d'autre part, rupture délibérée de l'équilibre international, fondé sur le partage du monde en sphères d'influence.

Voilà où gît le danger, la menace à la paix et à la sécurité internationales, car ce sont les situations de ce genre, que certains d'entre nous prennent à la légère, qui conduisent inévitablement à la guerre et à la conflagration. J'estime que ce sont là les véritables données du problème.

Mais face à cette situation extrêmement grave, quels sont les arguments que les envahisseurs de l'Afghanistan nous opposent? Premièrement, on nous dit qu'il s'agit d'une affaire intérieure et que, conformément au paragraphe 7 de l'Article 2 de la Charte, les Nations Unies n'ont pas à s'en occuper. Le paragraphe 7 de l'Article 2 stipule en effet :

"Aucune disposition de la présente Charte n'autorise les Nations Unies à intervenir dans des affaires qui relèvent essentiellement de la compétence nationale d'un Etat ni n'oblige les Membres à soumettre des affaires de ce genre à une procédure de règlement aux termes de la présente Charte".

Mais alors, s'il s'agit d'une affaire intérieure, on est tenté de se demander ce que les troupes régulières étrangères de l'Union soviétique font actuellement en Afghanistan.

Deuxièmement, on nous dit qu'il s'agit d'une affaire bilatérale et que les autorités de l'Afghanistan, devant une agression armée extérieure, ont demandé, en vertu de l'Article 51 de la Charte, l'aide de l'Union soviétique, conformément au principe de légitime défense, au droit naturel de légitime défense.

Qui d'entre nous, ces derniers temps, a jamais entendu parler d'une agression armée étrangère contre l'Afghanistan? La seule intervention armée étrangère en Afghanistan, dont le monde entier ait entendu parler, ces derniers temps, est précisément celle de l'Union soviétique. Et, au moment où nous parlons, en Afghanistan, depuis des jours, les forces soviétiques livrent des combats acharnés et violents au peuple afghan et à certaines unités de l'armée afghane. Ce fait seul suffit à fonder la compétence des Nations Unies, celle du Conseil de sécurité ou de l'Assemblée générale, conformément à la résolution 377 A (V) relative à l'Union pour le maintien de la paix.

M. Kamanda wa Kamanda (Zaïre)

Ensuite, on pourrait se demander quelles sont ces autorités afghanes qui ont fait appel à l'Union soviétique? S'agit-il du Président Hafizullah Amin, autorité légale de l'Afghanistan, qui a été précisément renversé et exécuté sommairement par les troupes d'invasion et d'occupation étrangères ou d'une autre personne? Si nous écartons raisonnablement l'hypothèse que le Président Amin ait pu inviter l'armée soviétique à venir renverser son régime, il ne reste plus que celle d'un appel adressé à l'Union soviétique par les nouvelles autorités de l'Afghanistan, installées par les troupes d'invasion et d'occupation à la suite du renversement du régime Amin. Et tout porte à croire que l'invasion armée étrangère s'est produite spontanément, et avant tout appel du nouveau Gouvernement afghan, lequel n'a été constitué qu'après l'invasion soviétique. Cette seconde raison ne résiste donc pas à l'analyse.

Troisièmement, on nous dit que c'est en vertu du Traité d'amitié et de coopération entre l'URSS et l'Afghanistan que l'invasion armée étrangère a été organisée. Or l'Union soviétique ne peut trouver dans ce Traité d'amitié et de coopération aucune justification à son intervention. Au contraire, l'Afghanistan peut invoquer ce traité contre l'Union des Républiques socialistes soviétiques, car ce Traité d'amitié et de coopération stipule :

"Les deux parties s'engagent à se conformer au principe du respect mutuel de leur indépendance et de leur souveraineté, ainsi que de non-ingérence dans les affaires intérieures."

Comment, en effet, peut-on concilier la situation actuelle où les Soviétiques se battent contre des Afghans avec l'engagement que l'URSS a pris, en vertu du Traité d'amitié et de coopération avec l'Afghanistan, de respecter l'indépendance et la souveraineté de l'Afghanistan et de ne pas intervenir dans ses affaires intérieures? Le Traité d'amitié et de coopération et l'Article 51 de la Charte ne peuvent pas être invoqués par des Afghans contre des Afghans, ni par l'Union soviétique contre des Afghans. Ils ne peuvent être invoqués que contre une agression extérieure et je me demande quelle est cette agression étrangère qui eût pu justifier le recours à l'Article 51 de la Charte.

M. Kamanda wa Kamanda (Zaïre)

Il poursuivait ainsi :

"... Le Gouvernement de la République [en cause], dans sa déclaration du 28 octobre 1956 ... indique clairement qu'il 'proteste ... contre l'inscription à l'ordre du jour ... de [cette] question concernant les affaires intérieures de [son pays]'."

Je poursuis la citation :

"Les Gouvernements des Etats-Unis, du Royaume-Uni et de la France font ainsi une tentative sans précédent pour placer sous la protection de l'Organisation des Nations Unies les éléments réactionnaires ... qui ont pris position contre les nobles conquêtes démocratiques des travailleurs...

En défendant le régime de démocratie populaire, le Gouvernement [de la République en cause] a été contraint de recourir à ses forces armées pour liquider les manifestations contre-révolutionnaires et il a sollicité à cette fin l'aide du Gouvernement de l'Union soviétique...

... Les mesures prises ... [sont garanties] par le Traité de paix avec [ce pays]." (Conseil de sécurité, Documents officiels, 746ème séance, p.1 à 5).

On serait donc tenté de croire que les raisons qui nous sont données aujourd'hui sont des raisons classiques de routine, dans ce genre de situations, et on a pris l'habitude de les appuyer, de les étayer par les déclarations de protestation des régimes installés par les forces d'invasion et d'occupation étrangères.

A cause du droit de veto, le Conseil de sécurité, dans cette affaire de l'Afghanistan, n'a pas été uni pour le maintien de la paix et de la sécurité internationales. Il ne l'était déjà pas en octobre 1956, et nous savons pourquoi. Et nous nous demandons s'il le sera jamais dans l'avenir.

Mais nous sommes ici à l'Assemblée générale, où il n'y a pas de droit de veto, tous unis pour le maintien de la paix et de la sécurité internationales. L'Assemblée générale, qui apparaît dans ces circonstances comme le dernier recours pour les Etats qui n'ont pas les moyens de résister aux Etats puissants, doit assumer ses responsabilités, condamner la violation de la Charte et des principes du droit international et demander, dans la fermeté, à l'Union soviétique, de retirer ses troupes de l'Afghanistan.

M. Kamanda wa Kamanda (Zaïre)

Si les troupes de l'Union soviétique se battent aujourd'hui contre les populations afghanes, qui dit que demain elles ne vont pas réitérer cet exploit contre les populations d'un autre pays du tiers monde et du mouvement des pays non alignés.

Si nous ne pouvons même plus signer des Accords d'amitié et de coopération avec d'autres Etats, de peur que ces accords ne soient un jour utilisés contre nous, de quelle paix, de quelle sécurité internationale, de quelle coopération pouvons-nous encore parler? Est-ce le retour aux traditions primitives ou médiévales du plus fort qui imposait sa loi dans la jungle? Allons-nous accepter le primat de l'esprit de domination, de la volonté de puissance et d'hégémonie, le primat du muscle sur la raison? Non.

La République du Zaïre votera en faveur du projet de résolution qui demande le retrait immédiat et sans conditions des forces armées étrangères d'invasion et qui réaffirme le droit du peuple de l'Afghanistan de déterminer librement son destin.

M. JAMAL (Qatar) (interprétation de l'arabe) : Ma délégation est heureuse, Monsieur le Président, de vous voir présider cette session extraordinaire d'urgence, car la sagesse et la compétence que vous avez montrées à la trente-quatrième session ont été dûment appréciées par tous ceux qui ont participé à ses travaux.

L'état de tension qui caractérise actuellement la situation politique internationale non seulement menace le fondement de la détente internationale, qui devait éliminer les vestiges de la guerre froide, mais aussi laisse présager un affrontement militaire entre les deux superpuissances dans l'une des régions les plus vulnérables du monde du point de vue des intérêts stratégiques et économiques et de leur impact sur la sécurité, la stabilité et la paix du monde.

La question soumise à l'examen de la sixième session extraordinaire d'urgence de l'Assemblée générale diffère complètement des nombreuses questions classiques dont les Nations Unies s'occupent d'habitude. Cette question est plutôt une question de principe; il ne s'agit pas simplement d'une victime et d'un agresseur. Lorsque la communauté internationale exprime aujourd'hui fermement son appui à la lutte du peuple afghan et dénonce l'agression étrangère commise contre lui, elle essaie en même temps de défendre les principes de la Charte des Nations Unies, du droit international, du respect de la souveraineté et du non-recours à la force contre l'intégrité territoriale et l'indépendance politique d'un Etat quelconque, ainsi que de la non-ingérence dans les affaires intérieures des Etats et du règlement des différends par des moyens pacifiques, afin de créer un climat favorable à la paix et à la sécurité internationales.

La communauté internationale sait fort bien que la perte de ces garanties, pactes et chartes, qui sont l'héritage d'une noble expérience de l'humanité, compromettrait la situation politique internationale et conduirait une fois de plus le monde au seuil de la destruction, sinon de l'abîme. En outre, l'invasion d'un petit pays non aligné par les forces armées d'une superpuissance - quel qu'en soit le prétexte - constitue une grave menace à laquelle la communauté internationale doit tout de suite faire face; tolérer cette invasion reviendrait à violer la souveraineté nationale de l'Etat Membre, la Charte

M. Jamal (Qatar)

et le droit international. Cela irait même jusqu'à accepter le recours à la force pour imposer un système politique précis aux pays en développement, selon la volonté du pays le plus fort - et ce serait alors le début du retour à la loi de la jungle.

Le Qatar a dénoncé l'intervention des forces soviétiques en Afghanistan. S. Exc. le Ministre des affaires étrangères a, le 31 décembre dernier, déclaré ce qui suit :

"Le Qatar suit avec une extrême inquiétude les récents événements en Afghanistan. En dénonçant l'intervention soviétique dans les affaires intérieures de ce pays musulman voisin, il se fonde sur son attachement aux principes des Nations Unies, la nécessité de voir régner le droit et d'adhérer aux dispositions de la légalité internationale. Etant donné qu'il adhère à ces principes, il rejette toute mesure qui n'en tiendrait pas compte. Il s'oppose à l'ingérence dans les affaires intérieures des peuples et soutient leur droit naturel de décider de leur destin."

Pour terminer, je voudrais m'associer à tous ceux qui ont demandé le retrait immédiat des troupes soviétiques d'Afghanistan, la cessation de l'ingérence dans les affaires intérieures de ce pays frère et demandé que soit respecté le droit de son peuple de choisir ses systèmes politique, social, économique et culturel en toute liberté, sans se voir imposer par la force des armes la volonté d'un pays étranger. En demandant le retrait des agresseurs d'Afghanistan, nous demandons à toutes les grandes Puissances d'assumer leurs responsabilités à l'égard du maintien de la paix, de renoncer à l'emploi de la force dans le règlement des différends et de ne pas imposer leur système social ou politique aux dépens des autres.

Tant de problèmes internationaux attendent déjà leur solution. Les pays non alignés connaissent déjà assez de difficultés sur la voie du développement et du progrès. C'est pourquoi nous lançons à tous un appel pour qu'ils reviennent au règne du droit et à la légalité internationale et pour qu'ils renoncent à toutes formes d'affrontement classique qui pourrait amener le monde au seuil d'une troisième guerre mondiale.

M. AL-SAFFAR (Bahreïn) (interprétation de l'arabe) : Mon pays a été l'un des Etats qui ont demandé la convocation du Conseil de sécurité pour qu'il examine la situation résultant de l'intervention militaire en Afghanistan. Cela s'explique par la profonde préoccupation de mon gouvernement de voir le Conseil de sécurité maintenir la paix et consolider la sécurité dans le monde et par l'importance qu'il attache à cette activité.

Si nous nous intéressons aux événements actuels en Afghanistan et au changement de situation qui s'y est produit à la suite de l'intervention militaire étrangère, ce n'est pas seulement en raison des liens religieux qui unissent notre peuple au peuple afghan et à d'autres pays islamiques - liens qui constituent une base de mode de vie commun pour tous les Musulmans du monde - mais aussi en raison de considérations politiques fondées sur les nets principes régissant les relations internationales.

L'Afghanistan n'est pas très loin de la région dans laquelle nous vivons, qui est l'une des régions les plus sensibles du monde en raison des conditions économiques, sociales et politiques qui y règnent.

L'Etat de Bahreïn, en coopération avec ses voisins, tient à maintenir la région du Golfe hors du champ de compétition et de rivalité internationales entre superpuissances. Mais l'intervention militaire en Afghanistan risque d'entraîner la région dans un grave conflit entre les superpuissances, au moment même où nous essayons d'y consolider la stabilité et la sécurité.

M. Al-Saffar (Bahreïn)

La région du Golfe, depuis un certain nombre d'années, doit faire face à des risques et à des dangers comparables et n'est pas à l'abri d'interventions étrangères.

En tant que petit pays, Bahreïn est pleinement convaincu de l'importance des principes de la Charte des Nations Unies, régissant les relations entre Etats, qui constituent la base du respect de l'indépendance et de la souveraineté des Etats et garantissent la protection des Etats contre l'agression.

L'intervention dans les affaires intérieures des Etats, sous toutes ses formes, doit être rejetée, quelles qu'en soient les raisons et la partie qui intervient.

Quel que soit le prétexte donné à cette Assemblée, l'intervention militaire perpétrée en Afghanistan constitue une violation flagrante des principes de la Charte et des résolutions des Nations Unies, qui exigent la non-ingérence dans les affaires intérieures des Etats et le non-recours à la force dans les relations internationales. Cette intervention va également à l'encontre de l'esprit de la résolution relative à l'inadmissibilité de la politique d'hégémonie dans les relations internationales, laquelle a été adoptée à la dernière session de l'Assemblée générale sur l'initiative de l'Union soviétique.

Tous les peuples ont le droit de choisir librement leur propre système social, économique et politique, à l'abri de toute intervention étrangère, directe ou indirecte. A notre avis, ce principe doit être respecté scrupuleusement par tous les pays. En tête de tous ces Etats, devraient se trouver les grandes puissances qui sont responsables du maintien de la paix et de la sécurité internationales en vertu des prérogatives qui leur sont conférées au Conseil de sécurité. C'est pourquoi l'Etat de Bahreïn a condamné l'intervention militaire en Afghanistan, dès les toutes premières heures qui ont suivi cette intervention. Le Gouvernement de Bahreïn a fait une déclaration dans laquelle il a dit :

"L'Etat de Bahreïn, Membre de la famille des Nations Unies et qui est pénétré des principes sur lesquels se fonde cette famille, condamne toute action qui pourrait aboutir à l'intervention d'un Etat dans les affaires d'un autre Etat indépendant et souverain, dont les relations sont gouvernées par la Charte des Nations Unies et autres pactes et conventions reconnus internationalement.

M. Francis (Nouvelle-Zélande)

L'Union soviétique et ses alliés nous disent que cette invasion ne met en cause que des contingents militaires limités. Ils sont peut-être limités du point de vue de la puissance militaire de l'Union soviétique, mais si on les compare aux forces armées de l'Afghanistan ou, en fait, de la plupart des petits pays, ils constituent une force d'invasion d'une capacité massive et croissante.

L'Union soviétique et ses alliés ont soutenu que cette attaque contre un petit Etat sans puissance et sans défense n'est pas l'affaire de l'Assemblée. Cela, bien sûr, est absurde. La protection des petits Etats incombe au premier chef à l'Organisation mondiale, et, comme d'autres orateurs l'ont dit à juste titre, l'Article de la Charte qui traite de la juridiction interne n'a jamais été destiné à protéger ceux qui violent la souveraineté et l'indépendance d'un autre Etat.

S'il y a eu un thème commun au cours du présent débat, c'est que la seule façon de préserver la paix et la sécurité internationales réside dans le respect rigoureux par tous les Etats Membres des principes de la Charte. Et il est certain que personne ne peut réfuter cela. Les Etats plus petits, en particulier, devraient pouvoir compter sur le fait que les normes établies du droit international et de la conduite internationale n'encouragent pas systématiquement le manque de respect à l'égard des petits pays. Nous devons tous insister pour que ces normes soient respectées partout et à tout moment.

Il est triste, par conséquent, que certains de ceux qui ont constamment et à juste titre souligné les principes de la non-ingérence et du non-recours à la force semblent ignorer que ces principes s'appliquent manifestement dans la situation actuelle.

Nous estimons, pour notre part, que le projet de résolution dont nous sommes saisis dit ce qui doit être dit. Il contient les éléments essentiels à la restauration des droits du peuple afghan et au maintien de la paix et de la sécurité internationales. Nous prions instamment l'Union soviétique d'entendre l'appel qui lui est lancé et de se conformer immédiatement aux dispositions de ce projet de résolution. Ce n'est qu'ainsi que l'on pourra restaurer la paix, la réconciliation et l'unité en Afghanistan. Ce n'est qu'ainsi qu'il sera possible de poursuivre le processus de détente, processus auquel l'Union soviétique a déclaré son adhésion si souvent et avec tellement d'emphase.

M. CANALES (Chili) (interprétation de l'espagnol) : Je m'excuse de devoir parler de mon siège, mais, comme on le sait, une infirmité due à un attentat terroriste m'empêche de monter à la tribune.

Tout le monde sait que le Conseil de sécurité, malgré la preuve irréfutable d'une agression militaire de l'Union soviétique en Afghanistan, n'a pas été en mesure de s'acquitter de la responsabilité primordiale qui lui incombe en ce qui concerne le maintien de la paix et de la sécurité internationales, comme le stipulent la Charte et les résolutions de l'Assemblée générale, en raison du veto opposé par l'Etat agresseur lui-même. Voilà pourquoi cette question si grave a dû être portée devant cette Assemblée extraordinaire d'urgence.

Comme les nombreux représentants qui ont pris la parole lors des débats du Conseil de sécurité, les représentants de mon pays, conscients de leurs responsabilités et de par leur respect du droit et du règlement pacifique des différends, s'étaient prononcés en faveur de la convocation d'urgence du Conseil de sécurité, ont présenté en tant que document officiel la déclaration publiée par le Gouvernement chilien le 3 janvier dernier et ont uni leur voix à celle de la majorité des Etats qui ont dénoncé l'agression soviétique en Afghanistan, Etat Membre des Nations Unies et pays non aligné en développement.

Etant donné que la situation que viens d'évoquer persiste et, pis encore, ne fait que s'aggraver en raison de la présence d'un formidable contingent militaire soviétique en Afghanistan, ma délégation, une fois de plus, consciente de la responsabilité qui incombe à notre Organisation de maintenir la paix et la sécurité internationales, a appuyé résolument la convocation de cette sixième session extraordinaire d'urgence et l'inscription à l'ordre du jour de la question que nous examinons présentement.

Pendant des années, le Comité spécial chargé de la question de la définition de l'agression s'est efforcé de définir avec précision ce véritable délit international. En fin de compte, et avec l'aide de l'agresseur d'aujourd'hui, l'agression a été définie comme suit :

"L'agression est l'emploi de la force armée par un Etat contre la souveraineté, l'intégrité territoriale ou l'indépendance politique d'un autre Etat, ou de toute autre manière incompatible avec la Charte des Nations Unies, ainsi qu'il ressort de la présente Définition."

(résolution 3314 (XXIX), annexe, Art. 1)

M. Canales (Chili)

Il ne fait pas de doute que l'intervention soviétique en Afghanistan est incompatible avec la Charte des Nations Unies et va à l'encontre de ses buts et principes. En fait, elle viole la paix et la sécurité internationales, les principes du règlement pacifique des différends, de l'égalité juridique des Etats et du droit des peuples à l'autodétermination, le respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales, le principe de l'égalité souveraine de tous les Etats, du non-recours à la menace ou à l'emploi de la force contre l'intégrité territoriale ou l'indépendance politique d'un Etat, le respect, en toute bonne foi, des obligations qu'impose la Charte et, principalement, le principe de la non-ingérence dans les affaires intérieures d'un autre Etat.

L'occupation militaire de l'Afghanistan a réduit à néant sa souveraineté, son intégrité territoriale a disparu et les troupes d'agression contrôlent les principales villes. L'indépendance politique n'existe plus. Un gouvernement a été imposé à la population par l'occupant.

En bref, nous sommes en présence d'un événement qui constitue clairement un acte d'agression, selon la définition que je viens de citer, et qui a toutes les caractéristiques juridiques, politiques et morales mentionnées dans cette définition.

M. Canales (Chili)

Mais il y a plus.

L'agression soviétique fait obstacle à tous les efforts déployés par les Nations Unies pour maintenir l'équilibre précaire de la paix, notamment dans une région qui, aujourd'hui, connaît tant de troubles et où les richesses du sous-sol constituent une puissante tentation pour ce type d'aventure. Certes, l'action soviétique a une base et des visées géopolitiques évidentes.

Ce n'est pas la première fois que, récemment, nous assistons à des événements de cette nature. Les tendances hégémoniques de l'Union soviétique ont revêtu les formes d'intervention les plus diverses dans différentes régions du monde. Personne ne doit oublier les actions entreprises ouvertement par l'Union soviétique, par l'intermédiaire de tiers. Nul ne saurait prétendre ignorer la pénétration idéologique constante et systématique dans de nombreux pays, développés aussi bien qu'en développement. Nul ne saurait nier que cette action est dirigée, coordonnée, inspirée et financée par l'agresseur actuel en Afghanistan. Le Chili ne l'oublie pas.

Nous l'avons dit au Conseil de sécurité, et nous le répétons ici aujourd'hui : nous avons l'expérience nécessaire pour pouvoir dénoncer catégoriquement de tels actes. Le Gouvernement et le peuple chiliens sont fermement décidés à veiller à ce qu'il n'y ait plus jamais d'activités soviétiques dans notre pays.

Nous avons vu avec consternation fouler aux pieds les normes les plus élémentaires de la coexistence entre nations. De nombreux instruments internationaux, des résolutions des Nations Unies et des déclarations réitérées de paix et de coopération ont été réduits à de simples phrases, dénués de toute valeur. Des années de détente et de collaboration ont été réduites à néant au moment même où commence une nouvelle décennie, en laquelle la grande majorité des peuples ont mis tous leurs espoirs et dont ils attendent la réalisation de leurs justes aspirations. Si tous ces efforts échouent, nous saurons qui en est responsable.

En ce moment, sont en jeu non seulement la paix mondiale mais aussi la confiance de la communauté internationale en les normes de conduite qui devront être respectées dans les années à venir. Comme l'ont dit ici même de nombreuses délégations, allons-nous retourner à la guerre froide? Si cela se produit, nous savons clairement quel est le responsable et ses actions seront dénoncées sans équivoque par notre Assemblée.

M. Canales (Chili)

Les Nations Unies ont à jouer un rôle décisif pour rétablir le droit et les normes adoptées à l'unanimité par la communauté internationale et qui sont aujourd'hui si gravement menacées. Si l'Organisation n'agissait pas, ce serait inexcusable et cela jetterait irrévocablement le discrédit sur elle.*

C'est pourquoi il est indispensable d'arrêter l'agression en Afghanistan et d'exiger le retrait immédiat et total des troupes de l'envahisseur, qui, aujourd'hui, ont asservi par la force un pays que, en raison de sa situation stratégique, l'Union soviétique utilise pour faire triompher ses visées hégémoniques.

La majorité écrasante des Etats l'exige. Les peuples du monde comptent sur nous. Nous ne saurions les décevoir.

M. TUBMAN (Libéria) (interprétation de l'anglais) : Deux points de vue divergents concernant le principe de la non-intervention dans les affaires intérieures d'un Etat souverain sont au coeur du débat actuel.

Le premier point de vue est que l'intervention armée de l'Union soviétique en Afghanistan viole la souveraineté de cet Etat, viole le droit international, y compris la Charte des Nations Unies, et menace la paix et la sécurité internationales. Le deuxième point de vue est que la présente session extraordinaire d'urgence de l'Assemblée générale constitue en elle-même une violation de la Charte des Nations Unies et de la souveraineté de l'Afghanistan.

De l'avis de ma délégation, seul le premier de ces deux points de vue est exact et, dans notre intervention au Conseil de sécurité dimanche dernier, nous avons examiné en détail les arguments juridiques reposant sur le principe de la légitime défense, figurant à l'Article 51 de la Charte, qui appuient notre point de vue. Aujourd'hui ma délégation ne va pas répéter ces arguments juridiques. Nous pensons, au contraire, qu'il sera utile de révéler laquelle de ces deux interprétations est peut-être un écran de fumée, en les soumettant au test de la réalité.

* M. Matane (Papouasie-Nouvelle-Guinée), Vice-Président, assume la présidence.

Quelles sont, en réalité, les conséquences de l'intervention armée de l'Union soviétique en Afghanistan? La réponse à cette question a déjà été un choc pour le monde. L'invasion soviétique de l'Afghanistan a été rapidement suivie par le renversement violent du gouvernement du pays et l'assassinat de son chef d'Etat. Au moment même où nous nous réunissons ici aujourd'hui, les forces armées soviétiques continuent à pénétrer dans toutes les parties de l'Afghanistan, occupant les principaux centres de population et écrasant énergiquement la résistance de braves patriotes afghans, qui se sacrifient pour défendre leur pays. Ces événements ont gravement exacerbé les tensions dans la région et constituent une grave menace pour la paix et la sécurité internationales. Les conséquences de l'intervention armée de l'Union soviétique en Afghanistan ont donc été claires, brutales et inquiétantes.

M. Tubman (Libéria)

Enfin, quelles sont les conséquences probables qui résulteront de ce débat? Nous ne voulons pas être pessimistes, mais nous doutons fort que le présent débat aboutisse au retrait rapide des troupes soviétiques de l'Afghanistan, bien que le Gouvernement du Libéria insiste pour que ce retrait s'effectue sincèrement et dans l'intérêt de la paix mondiale. Nous serions étonnés que ce débat suscite rapidement un relâchement des tensions internationales qui se sont grandement accrues, bien que cette détente soit nécessaire à tous et, en particulier, aux pays en développement. Hélas, nous craignons sincèrement que ne soit ignorée, par ceux auxquels elle s'adresse, la résolution qui sera, nous l'espérons, adoptée à la fin du présent débat de l'Assemblée générale. Le fait qu'une résolution de l'Assemblée générale soit ignorée n'a rien de nouveau, mais chaque fois que cela se produit il s'ensuit une érosion de l'autorité de l'Organisation - sur laquelle nous, petits Etats, comptons pour garantir notre sécurité -, qui ne peut être que de mauvais augure pour la paix du monde.

M. RAMPHUL (Maurice) (interprétation de l'anglais) : Depuis le récent coup d'état survenu en Afghanistan, j'ai essayé de suivre les événements qui se sont produits dans ce pays non aligné et dans son voisinage immédiat. J'ai lu, étudié et analysé toutes les déclarations qui ont été faites au Conseil de sécurité, à l'Assemblée et ailleurs.

J'en suis arrivé à la conclusion qu'il serait dangereux d'avoir des oeillères et d'examiner isolément la situation qui règne en Afghanistan. Nous devons, au contraire, l'examiner dans un cadre mondial, compte tenu de la situation internationale contemporaine.

Il est regrettable que le temps dont nous disposons ne me permette pas d'exprimer toutes mes vues sur la question dont nous sommes saisis, et je me contenterai donc de parler en termes simples de ses implications immédiates.

M. Ramphul (Maurice)

Les principes du respect de la souveraineté des Etats, de l'indépendance nationale, de l'intégrité territoriale, de la non-ingérence dans leurs affaires intérieures et du non-recours à la force dans les relations internationales sont sacrés pour les Membres des Nations Unies.

L'Afghanistan a été l'un des premiers membres du mouvement non aligné - mouvement qui comprend presque les deux tiers des Etats Membres des Nations Unies et tous les systèmes de gouvernement et toutes les idéologies : impérialisme, monarchie, capitalisme, dictature, socio-démocratie, socialisme, communisme, etc. - et non pas nécessairement dans cet ordre.

L'Afghanistan a le droit de choisir son propre système de gouvernement et son propre mode de vie, sans aucune ingérence étrangère. C'est au peuple afghan lui-même qu'il appartient de résoudre ses propres problèmes et de décider de son propre sort. Par ailleurs, la Charte des Nations Unies reconnaît le droit à la défense légitime individuelle et collective. Et voilà où se trouve le noeud du problème.

L'Union soviétique affirme que l'assistance militaire accordée à l'Afghanistan sur la demande du Gouvernement de ce pays était parfaitement compatible avec les principes consacrés dans la Charte. Par ailleurs, de nombreux pays non alignés, de façon générale, estiment que l'union soviétique - qui est peut-être aujourd'hui le pays le plus puissant du monde - a, en fait, envahi un petit pays non aligné voisin pour y installer un régime de son choix.

Il semble exact que le Gouvernement afghan avait d'abord demandé l'assistance du Gouvernement soviétique, par l'intermédiaire de feu le Président Amin le 26 décembre 1979, et que cette demande a été réitérée, après le coup d'Etat, par le Président Babrak Karmal, le 28 décembre 1979.

Il est tout aussi vrai que l'Union soviétique a donné l'assurance que les troupes soviétiques seront retirées lorsqu'une demande à cet effet sera faite par le Gouvernement afghan. Cependant, nombreux sont ceux qui pensent qu'une grande partie des troupes soviétiques demeureront en Afghanistan pendant longtemps encore, en vue, peut-être, d'empêcher que le Pakistan ne soit utilisé en tant que tremplin par certaines puissances contre l'Union soviétique elle-même ou contre ses amis.

M. Ramphul (Maurice)

Mais il s'avère que les Présidents Amin et Babrak Karmal semblent avoir été portés au pouvoir grâce à l'aide de l'Union soviétique. La situation, pour dire le moins, est plutôt complexe et confuse à ce stade.

Quoi qu'il en soit, le Gouvernement de Maurice s'inquiète de la présence massive des forces de l'Union soviétique en Afghanistan, présence qu'elle condamne; mais il s'inquiète tout autant de la militarisation continue de Diego Garcia par les Etats-Unis - mesure qui est dangereuse pour la paix et l'harmonie dans les pays de l'océan Indien. A cet égard, j'aimerais rappeler à l'Assemblée la déclaration que j'ai faite à la Réunion des Etats sans littoral et de l'arrière-pays de l'océan Indien, le jeudi 5 juillet 1979.

Le Gouvernement de Maurice déplore également les préparatifs militaires du Pakistan, pays avec lequel il a des liens diplomatiques, culturels et amicaux, car cette initiative n'est pas propice à la paix dans la région. J'ajouterai, avec un brin d'humour, qu'en pareil cas, une dame à la volonté d'acier pourrait s'agiter de l'autre côté des frontières du Pakistan. Je doute fort qu'elle reste passive. Je ne crois pas qu'elle soit vraiment inamicale. Mais elle ne manque certainement pas d'influence à travers le monde. Je parle, bien entendu, de Srimati Indira Gandhi.

Enfin, tout en notant que le projet de résolution présenté par le Pakistan s'abstient de condamner l'Union soviétique mais se borne à "déplorer vivement ... l'intervention armée en Afghanistan", et évite également de préciser qu'il s'agit des troupes de l'Union soviétique, préférant utiliser les mots "le retrait immédiat, inconditionnel et total des troupes étrangères de l'Afghanistan" - je suppose que cela signifie toutes les troupes étrangères - Maurice, en tant que pays non aligné, votera en faveur du projet de résolution.

Au début de la trente-quatrième session de l'Assemblée générale, j'ai exprimé les vues de ma délégation au sujet du point "Hégémonisme" inscrit à l'ordre du jour sur la demande de l'Union soviétique. J'espère ne pas avoir parlé en vain. Je reconnais que l'Union soviétique s'est toujours rangée du côté de l'Afrique pour défendre ses justes causes. Vers la fin de la dernière session, j'ai exprimé le fervent espoir que la décennie des années 1980 sera une période de paix, de sécurité, d'harmonie et de bonheur. Hélas, il semble que depuis le début de la présente décennie, la détente ressemble beaucoup à un enfant malade, que nous devons nous efforcer de guérir. La ratification

M. Ramphul (Maurice)

des SALT II à Washington a maintenant été différée. Espérons qu'elle ne se fera pas trop attendre. Je demande instamment que l'on s'abstienne de toute mesure hâtive, que l'émotion fasse place à la raison et que la retenue soit le mot d'ordre du jour et de la décennie. Evitons les conflits et la guerre, qu'elle soit froide ou non.

Sir Anthony PARSONS (Royaume-Uni) (interprétation de l'anglais) :

Le 5 janvier, j'ai exposé au Conseil de sécurité la position de mon gouvernement à l'égard de l'invasion soviétique en Afghanistan, car il s'agit bien d'une invasion et non "de l'envoi d'un contingent militaire limité" ou de toute autre chose, quels que soient les termes utilisés par l'Union soviétique et ses alliés. Pour autant que nous sachions, le renforcement militaire se poursuit. Des rapports dignes de foi indiquent qu'il y a aujourd'hui cinq divisions soviétiques en Afghanistan. Et ces divisions, apparemment, n'ont pas l'intention de partir.

Hier, le représentant de l'Italie a pris la parole à l'Assemblée générale, au nom de neuf Etats membres de la Communauté économique européenne. Je ne répéterai pas ce qu'il a dit et je n'entends pas non plus revenir en détail sur ce que j'ai dit au Conseil de sécurité. Qu'il me suffise de dire que mon gouvernement condamne énergiquement l'invasion par l'Union soviétique d'un Etat voisin, souverain et indépendant. Nous n'avons pas hésité à nous associer à tous ceux qui ont demandé le retrait immédiat des forces soviétiques qui se trouvent actuellement en Afghanistan, pour que le peuple afghan puisse librement déterminer son avenir et choisir ses dirigeants politiques. Et personne ne peut sérieusement soutenir que le peuple afghan a joui de ce droit au cours des deux dernières années.

Sir Anthony Parsons (Royaume-Uni)

Trois gouvernements de ce pays ont été renversés par des moyens violents, causant des effusions de sang et des pertes en vies. Le régime actuel a été mis en place par l'intervention armée soviétique, le gouvernement précédent ayant été liquidé parce qu'il avait invoqué le traité d'amitié avec l'Union soviétique.

Trois thèmes ont dominé les déclarations faites par la délégation de l'Union soviétique et ses alliés au cours de ce débat et au Conseil de sécurité, à savoir que, premièrement, les Gouvernements afghans qui se sont succédé depuis 1978 ont demandé à maintes reprises à l'Union soviétique de leur fournir une assistance militaire pour repousser les attaques armées extérieures organisées par des gouvernements étrangers et que l'intervention actuelle a été entreprise conformément à l'Article 51 de la Charte des Nations Unies. Le deuxième thème, aussi fantaisiste que le premier, est que la forte réaction des Nations Unies devant l'intervention soviétique représente une ingérence dans les affaires intérieures de l'Afghanistan. Le troisième thème, tout aussi remarquable, est que la réaction de la communauté mondiale est en quelque sorte un complot occidental, une manifestation de la guerre froide, ayant apparemment pour but de faire échec aux prétendues forces progressistes en Afghanistan et - je ne peux pas m'imaginer pourquoi - de détruire l'esprit de détente.

Ces allégations étonnantes mettent sérieusement à l'épreuve notre imagination collective. Si l'Afghanistan avait réellement été menacé par des attaques armées venant de l'étranger depuis 1978, pourquoi le Gouvernement afghan et son allié l'Union soviétique n'ont-ils pas porté ce grave état de choses devant les Nations Unies? N'aurait-il pas été approprié que l'Assemblée générale en discute et, en fait, que le Conseil de sécurité prenne des mesures? En outre, pourquoi l'Union soviétique ou le régime en Afghanistan n'ont-ils pas immédiatement fait état des mesures prises dans l'exercice du droit de légitime défense - je fais allusion à l'invasion militaire soviétique - devant le Conseil de sécurité, comme le prévoit cet Article 51 même qu'ils ont invoqué dans une vaine tentative de couvrir leur action de respectabilité?

Ma délégation pense que la réponse à ces questions est que la prétendue menace extérieure n'existait pas, que les troubles en Afghanistan étaient l'expression spontanée du mécontentement du peuple afghan à l'égard de son

Sir Anthony Parsons (Royaume-Uni)

régime, et que l'intervention militaire soviétique était une violation flagrante de la souveraineté et de l'intégrité territoriale de l'Afghanistan, sans aucun prétexte valable de légitime défense.

L'accusation d'ingérence dans les affaires intérieures de l'Afghanistan de la part des Nations Unies nous coupe le souffle. Que pourrait-on qualifier le mieux d'ingérence dans les affaires intérieures de l'Afghanistan : l'incursion dans ce pays de cinq divisions soviétiques ou les protestations qui s'élèvent en chœur de la communauté mondiale, face à cette action?

Enfin, on a prétendu que les pays occidentaux essayaient de raviver la guerre froide et de détruire la détente. Sous prétexte que, jadis, il y a eu cette guerre froide, doit-on s'attendre que les pays occidentaux gardent le silence lorsque l'Union soviétique envoie ses forces armées dans d'autres Etats? La crainte d'être accusé de ranimer les animosités du passé doit-elle empêcher les pays occidentaux de réagir, quoi que l'Union soviétique puisse faire? Sous prétexte que nous considérons la détente comme devant être universelle et que nous nous sommes tellement efforcés de la créer, devons-nous également nous taire, de crainte d'être accusés de porter atteinte à ce concept, alors que l'Union soviétique fait avancer ses forces militaires au-delà de ses frontières? La détente doit-elle être interprétée comme un blanc-seing permettant à l'Union soviétique de faire tout ce qu'elle veut à ses voisins? Ce n'est certainement pas le point de vue de mon gouvernement. Et je crois que le grand nombre de pays qui ont participé au débat du Conseil de sécurité et à celui que nous tenons actuellement, débats au cours desquels les délégations de pays venant de toutes les régions du monde ont fait des déclarations, est une réponse en soi à toute accusation factice de conspiration occidentale. Ma délégation a écouté attentivement ces nombreuses déclarations. Nous avons la très nette impression qu'il y a un consensus écrasant contre l'action soviétique en Afghanistan et pour le retrait immédiat des forces soviétiques.

La vérité est que l'Union soviétique a permis que sa propre notion de l'intérêt national soviétique outre passe ses obligations en vertu de la Charte des Nations Unies. L'Union soviétique a agi au plus grand mépris des conséquences que ces actes peuvent avoir pour la paix et la sécurité

M. Hollai (Hongrie)

Le mouvement constant et le transfert d'énormes forces militaires, d'un endroit à l'autre, l'utilisation sans scrupule d'un mécanisme de guerre et les tentatives faites pour élargir des bases militaires ou en créer de nouvelles, toutes ces pratiques sont présentées par certains comme autant de mesures destinées à protéger la paix et la sécurité ou à aider d'autres pays. Mais lorsque l'Union soviétique, en réponse à une demande, qui lui a été faite par le gouvernement d'un pays ami, envoie dans ce pays un contingent militaire réduit pour appuyer sa lutte contre des forces extérieures d'agression réactionnaires, défendre sa société progressiste résolue à mettre en oeuvre la justice sociale et y susciter des transformations démocratiques qui soient conformes à ses particularités et à ses traditions et à celles de son peuple, alors cet acte devient tout à coup une invasion, une agression, une occupation et que sais-je encore. N'est-ce pas là une attitude hypocrite?

Les événements qui se déroulent en Afghanistan servent de prétexte pour essayer de séparer, d'une part, les pays socialistes et l'Union soviétique, et d'autre part, les pays en développement, en particulier les pays islamiques. Ces efforts, pour tous ceux qui connaissent tant soit peu l'histoire contemporaine, ne peuvent qu'être ridicules et lamentables. Les ennemis de la révolution afghane essaient de recourir à tous les moyens possibles pour isoler et discréditer le nouveau régime afghan, créer la confusion et la tension entre l'Afghanistan et ses voisins et faire en sorte que le monde en développement s'oppose au monde du socialisme. Ils peuvent toujours essayer de pêcher en eau trouble, dans l'espoir d'attraper gros, mais nous sommes convaincus que les pays en question comprennent bien où se trouvent leurs véritables intérêts. N'est-il pas étrange et même suspect de voir les Etats impérialistes venir ici, l'un après l'autre, et se complaire dans le rôle de défenseurs d'un pays non aligné, alors qu'il est bien connu que le mouvement non aligné lui-même constitue, par excellence, une association anti-impérialiste et anti-colonialiste, destinée à protéger ces nations de l'exploitation étrangère, de l'usurpation de leurs territoires, de la discrimination raciale, de l'apartheid et de l'oppression exercée sans pitié sur leurs mouvements de libération nationale?

M. Hollai (Hongrie)

Les pays socialistes ont résisté aux attaques de la guerre froide; ils sont restés fermement résolus à poursuivre la politique de détente et ils ont rejeté le chantage et tout compromis sur les principes fondamentaux. Il en ira de même à l'avenir.

Dès le début du processus de relâchement des tensions, certains éléments se sont opposés à la détente, à la coexistence pacifique et aux relations normales entre les Etats. Ces dernières années, ces éléments ont intensifié leurs activités, faisant de leur mieux pour ne perdre aucune occasion de saper l'édifice de la détente, de semer la méfiance et de nuire à l'esprit d'Helsinki. Ils n'ont rien négligé pour faire renaître et revigorer la politique de force, de diktat et de pression à l'égard des pays socialistes. Aujourd'hui, leurs chances de réussir sont plus minces qu'elles ne l'étaient auparavant.

Malgré les hauts et les bas de la politique internationale, nous avons réussi jusqu'à présent à sauvegarder, et même à renforcer dans certaines régions, les réalisations positives acquises récemment dans les relations entre Etats. Néanmoins, les adversaires de la détente ont, à l'heure actuelle, lancé une nouvelle campagne qui vise, cette fois, à porter un grand coup à tout ce qui nous est cher, à ce quoi nous nous sommes consacrés, afin de détruire la compréhension et la coopération entre les nations et les peuples. Les cris répétés et bien orchestrés, que nous avons entendus au sujet d'une nouvelle ère de guerre froide, indiquent l'état d'esprit de ceux qui orchestrent ces campagnes. Cela est fondamentalement incompatible avec les intérêts de l'humanité et a déjà eu des incidences négatives sur la vie internationale.

Chacun de nous, ici, doit bien comprendre que l'Organisation des Nations Unies assume une lourde responsabilité dans le maintien de la paix, de la sécurité et d'un milieu international sain. Si nous permettons à ces répercussions nuisibles de s'étendre, l'Organisation mondiale se trouvera privée de tout poids politique et moral, et elle ne pourra plus user de son influence pour défendre la détente et prévenir un retour à la guerre froide. Nous n'en sommes pas enore là, du moins je l'espère, mais il est essentiel, dans notre intérêt commun, que nous restions vigilants et conscients de nos responsabilités si nous voulons faire échouer à temps ces machinations.

M. Hollai (Hongrie)

Dans un domaine aussi important que celui du désarmement, l'incidence nuisible des événements survenus récemment s'est déjà fait sentir. Ces événements servent de prétexte pour remettre l'adoption de mesures concernant le désarmement - en particulier celles qui ont trait à SALT II - ou à freiner leur mise au point. Le déploiement en Europe occidentale de missiles à portée moyenne, l'augmentation constante des budgets militaires et les déclarations belliqueuses des milieux capitalistes, des deux côtés du Pacifique, complètent le sombre tableau de la situation. Nous devons comprendre que ce n'est pas dans le but de faire une faveur à quiconque que des efforts ont été déployés et que des mesures ont été prises dans le domaine du désarmement. A cet égard, bloquer les progrès revient à assumer une lourde responsabilité et à nuire sérieusement à l'ensemble de la communauté internationale.

Cette session extraordinaire d'urgence a été convoquée conformément à une résolution qui évoque de mauvais souvenirs et qui a été adoptée au cours des sombres années de la guerre froide. Nous ne devrions pas permettre que l'esprit de cette époque hante notre Assemblée ni qu'il s'imisce dans nos délibérations. Nous sommes profondément en désaccord avec ceux qui ont jugé bon de fonder leurs actions politiques à l'égard de la question inscrite à l'ordre du jour sur un texte de cette nature. En fait, nous ne saurions être davantage en désaccord. Cette période de l'histoire des Nations Unies s'est caractérisée par l'existence d'un prétendu système de vote, plus d'une fois manipulé et mésusé par un Etat Membre. Ces activités ont motivé l'envoi de forces armées - sous la bannière des Nations Unies - dans un pays, où, en 1980, elles se trouvent toujours, ce qui a affligé cette région d'un fléau de longue durée et y a créé un foyer de crise. Je tiens à souligner que cette mesure mal inspirée et précipitée - qui a été imposée à l'Organisation des Nations Unies par une grande puissance de l'époque - a entraîné des conséquences dont souffre toujours la communauté internationale.

M. Hollai (Hongrie)

Il est inconcevable que l'attitude de certains pays, laquelle est d'ailleurs exacerbée davantage par leurs mass media, puisse porter atteinte à la structure des relations avantageuses qui existent entre les membres de la communauté internationale, puisse menacer - à cause de leurs jugements subjectifs - la détente internationale, la coopération et le désarmement et puisse englober les Nations Unies et l'humanité tout entière dans cette manoeuvre lourde de conséquences incalculables. Nous savons tous, en effet, que rien ne peut remplacer la politique de détente et de coopération pacifique.

La Hongrie, qui est un pays d'Europe centrale, connaît particulièrement bien les leçons de l'histoire, le fléau de la guerre et les avantages de la paix. Ainsi qu'il est dit dans sa déclaration du 10 janvier 1980, le Gouvernement hongrois fera tout ce qui est en son pouvoir pour défendre les acquis de la détente et pour assurer son maintien. Conformément aux objectifs fondamentaux de sa politique étrangère, la Hongrie continuera de lutter pour la préservation de la paix. Et elle est fermement convaincue que cette lutte sera finalement couronnée de succès.

M. ABOWL-NASR (Oman) (interprétation de l'arabe) : Cette session extraordinaire d'urgence a été convoquée parce que le Conseil de sécurité n'a pu s'acquitter de sa responsabilité primordiale en ce qui concerne le maintien de la paix et de la sécurité et n'a pu mettre fin à l'invasion soviétique en Afghanistan ni assurer le retrait des forces soviétiques qui se trouvent dans ce pays. Nous savons tous que cet échec est dû au vote négatif de l'Union soviétique sur le projet de résolution présenté par les pays non alignés membres du Conseil de sécurité, malgré le fait que ce projet de résolution a obtenu un nombre de voix suffisant pour être adopté.

A la suite de l'adoption, par le Conseil de sécurité, de la résolution 462 (1980), du 9 janvier 1980, la présente session a été convoquée pour examiner les événements survenus récemment en Afghanistan et leurs répercussions sur la paix et la sécurité internationales.

La position de l'Oman sur la question dont nous sommes saisis est claire et elle a été nettement exposée par le porte-parole du Ministère des affaires étrangères de l'Oman après l'intervention en Afghanistan. Je cite :

"L'Oman dénonce l'intervention militaire soviétique dans la République islamique d'Afghanistan et proclame son appui à la lutte du

M. Aboul-Nasr (Oman)

peuple afghan contre la présence militaire soviétique dans son pays. Cet acte d'agression contre l'Afghanistan est une violation flagrante du statut non aligné de l'Afghanistan et une menace à la paix et à la sécurité internationales. Le Sultanat exige le retrait des forces militaires soviétiques de l'Afghanistan pour permettre au peuple afghan de choisir son gouvernement légitime. Nous nous associons à la condamnation internationale de l'intervention soviétique en Afghanistan. L'Oman entend coordonner ses efforts avec ceux des Etats frères voisins pour faire face aux dangers découlant de l'invasion militaire soviétique dans la région."

Les discussions qui ont eu lieu au Conseil de sécurité et à l'Assemblée générale ces jours derniers reflètent l'inquiétude de la communauté internationale devant cette intervention dans les affaires intérieures d'un petit pays non aligné par une superpuissance voisine et sa condamnation à cet égard. Cette expérience a été traumatisante pour le monde entier, mais surtout pour les pays islamiques et les autres pays voisins qui ont depuis très longtemps des liens historiques, culturels et religieux très étroits avec l'Afghanistan. Le peuple afghan a enrichi la culture arabe et islamique. Les penseurs et les intellectuels afghans ont accompli une oeuvre qui fait autorité dans ce domaine.

Il est déplorable que l'on s'efforce de dominer ce peuple fier et de modifier ses valeurs, ses traditions, ses coutumes et sa religion par la force militaire. A maintes reprises au cours de sa longue histoire, l'Afghanistan a résisté aux tentatives d'invasion et de domination, et nous sommes certains qu'il résistera aujourd'hui à l'intervention militaire soviétique, qu'il saura recouvrer son indépendance et son statut non aligné et qu'il écartera toutes tentatives en vue de l'englober dans la sphère d'influence de l'hégémonisme étranger.

M. Aboul-Nasr (Oman)

En condamnant l'intervention militaire soviétique en Afghanistan, nous ne voulons nullement mettre en cause le droit de ce dernier, voir de tout autre Etat, de recourir à tous les moyens ou à toutes les mesures qu'il juge souhaitables pour préserver ses intérêts, son indépendance et son intégrité territoriale. Mais les événements survenus récemment en Afghanistan, l'intervention soviétique et le moment où a eu lieu la prétendue demande pour une assistance et une aide étrangères - laquelle, en fait, a suivi l'intervention militaire - viennent réfuter les tentatives qui ont été faites pour présenter les événements comme étant conformes aux normes des relations internationales ou aux traités d'amitié.

Si les Nations Unies ne parviennent pas aujourd'hui à adopter une résolution conforme aux principes de la Charte et si les nations - surtout les petites nations - hésitent à appuyer une résolution qui condamne l'agression et exige le retrait des forces étrangères, nous établirons un précédent international très grave dont les conséquences affecteront les petits pays dont la seule défense réside dans la Charte et le droit international.

Le phénomène qui veut que des petits pays soient la proie de l'intervention militaire doit être condamné, que cette intervention soit menée directement par une grande puissance ou par l'intermédiaire de fantoches importés de continents éloignés. Et nous sommes aujourd'hui témoins de ce phénomène à l'échelle internationale.

Les naïves tentatives qui sont faites pour interpréter notre condamnation de l'intervention militaire en Afghanistan comme signifiant que nous nous associons à la lutte des superpuissance ou que nous prenons parti pour un côté contre l'autre sont manifestement malhonnêtes et condamnées à l'échec. Ce que nous condamnons aujourd'hui, c'est l'intervention dans les affaires d'un petit pays non aligné pour détruire son indépendance - violation flagrante de tous les instruments internationaux. Ce qui s'est produit en Afghanistan dépasse toutes les limites et menace d'autres pays, surtout les riches pays voisins. Et je tiens à dire ceci à celui de mes collègues qui a pris la parole juste avant moi : lorsque les pays du tiers monde condamnent cette intervention militaire, ils n'entendent nullement appuyer un camp contre l'autre; ils agissent ainsi parce que leurs intérêts et leur avenir sont en jeu.

M. KOH (Singapour) (interprétation de l'anglais) : J'ai écouté attentivement les déclarations faites au cours du débat par l'Union soviétique et par les délégations qui l'appuient. En essence, leur argumentation est fondée sur les quatre éléments suivants. Premièrement, les forces soviétiques se trouvent en Afghanistan à l'invitation du Gouvernement afghan. Deuxièmement, les forces soviétiques n'ont joué aucun rôle dans le renversement et l'exécution du président Hafizullah Amin, le 27 décembre 1979. Troisièmement, le débat actuel constitue une ingérence indue dans les affaires intérieures de l'Afghanistan et va par conséquent à l'encontre du paragraphe 7 de l'Article 2 de la Charte des Nations Unies. Quatrièmement, le Gouvernement afghan a demandé à l'Union soviétique de lui fournir une assistance militaire et le Gouvernement de l'Union soviétique a accepté de lui accorder cette assistance conformément à l'Article 51 de la Charte des Nations Unies.

Je vais essayer d'analyser brièvement chacun des quatre arguments avancés par l'Union soviétique et ses suppôts. Je commencerai par le premier. L'Union soviétique dit que, chaque fois, ses forces armées se sont trouvées en Afghanistan à l'invitation du gouvernement de ce pays. Nous savons pertinemment que, les 25 et 26 décembre de l'année dernière, l'Union soviétique a établi un pont aérien massif à Kabul. Au cours de plus de 200 vols, environ 10 000 soldats soviétiques ont été transportés en Afghanistan. La question critique qui se pose est la suivante : qui a invité les soldats soviétiques à pénétrer en Afghanistan les 25, 26 et 27 décembre, avant que le président Amin n'ait été tué et Babrak Karmal nommé pour lui succéder? La déclaration soviétique ne le précise pas. On ne saurait affirmer sérieusement que le président Amin a invité les forces soviétiques à venir afin de le déposer et de le tuer! L'Union soviétique prétend-elle que la demande d'assistance militaire soviétique émanait de Babrak Karmal? Si la réponse est affirmative, elle ne résistera pas à notre analyse.^x

x Le Président assume la présidence.

M. Koh (Singapour)

En avril 1978, le Gouvernement du Président Mohammed Daud a été renversé par un coup d'état exécuté par les membres communistes des forces armées afghanes. Le 30 avril 1978, un nouveau gouvernement a été mis en place, constitué de Nur Mohammad Taraki, Premier Ministre, de Babrak Karmal et de Hafizullah Amin, vice-premiers ministres. Trois mois plus tard, le 6 juillet, Babrak Karmal était renvoyé de son poste de vice-premier ministre et envoyé en Tchécoslovaquie en qualité d'ambassadeur de l'Afghanistan. Quelques semaines plus tard, Babrak Karmal était rappelé de Prague par son gouvernement, mais refusa de retourner dans son pays. Il choisit plutôt de s'exiler en Union soviétique ou en Europe orientale jusqu'au coup d'état monté contre le Président Amin et exécuté le 27 décembre dernier. Par conséquent, si les forces soviétiques sont entrées en Afghanistan, entre les 25 et 27 décembre, pour répondre à une demande de Babrak Karmal, ce dernier n'avait aucune autorité pour faire cette demande étant donné qu'à ce moment-là il n'était pas le dirigeant du pays ni même membre du Gouvernement afghan.

J'en viens maintenant au deuxième argument qui a été avancé. L'Union soviétique a nié que ses forces aient organisé le coup d'Etat contre le président Amin ou qu'elles y aient participé. Je trouve ce déni soviétique peu convaincant. D'après des dépêches de presse, le 27 décembre, des troupes soviétiques ont encerclé le Palais présidentiel de Kaboul et ont combattu contre les soldats afghans qui gardaient le palais. Toujours d'après ces dépêches de presse, les troupes soviétiques ont également attaqué les forces afghanes qui défendaient Radio Afghanistan et d'autres installations clés du gouvernement, dont elles se sont emparées.

Le Gouvernement soviétique a prétendu que le présent débat constituait une ingérence indue dans les affaires intérieures de l'Afghanistan et qu'il violait donc les dispositions du paragraphe 7 de l'Article 2 de la Charte des Nations Unies. Le bien-fondé de cet argument dépend de la question de savoir si les forces soviétiques, en entrant en Afghanistan après le 25 décembre, ont violé la souveraineté, l'intégrité territoriale et l'indépendance politique de ce pays. Si les forces soviétiques se trouvaient en Afghanistan

M. Koh (Singapour)

sur l'invitation du Gouvernement de ce pays, alors l'Union soviétique a raison. Mais cet argument est dénué de fondement, car les forces soviétiques sont entrées en Afghanistan après le 25 décembre et ce en violation de la souveraineté, de l'intégrité territoriale et de l'indépendance politique de ce pays, et ce sont elles, compte tenu des faits, qui ont soit organisé ou participé au renversement du Gouvernement du Président Amin.

Le quatrième et dernier argument invoqué par le représentant de l'URSS est celui selon lequel le Gouvernement afghan a demandé à l'Union soviétique une assistance militaire, que son Gouvernement, conformément à l'Article 51 de la Charte des Nations Unies, a accepté de fournir. L'Article 51 stipule qu'aucune disposition de la Charte ne doit porter atteinte au droit naturel de légitime défense, individuelle ou collective, dans le cas où un Membre des Nations Unies est l'objet d'une agression armée. D'après cet Article, les mesures prises par des Membres dans l'exercice de ce droit sont immédiatement portées à la connaissance du Conseil de sécurité. De l'avis de ma délégation, l'Union soviétique n'a pas présenté un cas relevant de l'Article 21, lequel ne confère à aucun pays, tel que l'Union soviétique - le droit d'envoyer des forces armées sur le territoire d'un autre pays, dans le but d'y renverser le gouvernement. Les faits ne montrent pas qu'entre les 25 et 27 décembre, l'Afghanistan ait été victime d'une attaque armée lancée par un Etat tiers ou que le Gouvernement afghan ait demandé à l'Union soviétique de lui fournir une assistance militaire pour l'aider à la repousser. A ce moment-là, l'Afghanistan n'était pas en guerre contre une puissance étrangère. En dehors des troupes soviétiques, il ne se trouvait en Afghanistan aucune troupe étrangère.

Une analyse des faits et des dispositions pertinentes de la Charte des Nations Unies m'amène à la conclusion suivante. Premièrement, contrairement aux allégations soviétiques, les forces soviétiques ont pénétré sur le territoire de l'Afghanistan sans y être invitées par le Gouvernement afghan. Deuxièmement, contrairement aux assertions soviétiques, les forces soviétiques ont soit organisé le renversement du Gouvernement du Président Amin ou participé à ce renversement. La question de savoir si le Président Amin était un bon ou un mauvais dirigeant est nulle et non avenue car, comme l'a expliqué l'Ambassadeur Bishara, du Koweït, la nature d'un régime d'un pays ne justifie pas l'intervention armée d'une puissance étrangère dans les affaires intérieures d'un Etat. Troisièmement,

M. Koh (Singapour)

le présent Gouvernement de l'Afghanistan, dirigé par Babrak Karmal, a été imposé à l'Afghanistan par l'Union soviétique. Quatrièmement, le débat actuel ne constitue pas une ingérence dans les affaires intérieures de l'Afghanistan et ne va pas à l'encontre des dispositions du paragraphe 7 de l'Article 2 de la Charte. Enfin, l'Article 51 de la Charte ne saurait être invoqué par l'Union soviétique pour justifier sa violation de l'intégrité territoriale et de l'indépendance politique de l'Afghanistan ni son ingérence dans les affaires intérieures de ce pays.

Les actions soviétiques en Afghanistan ont déjà entraîné plusieurs graves conséquences pour le monde. Sur le plan international, elles ont créé dans le monde entier, un nouveau climat, empreint de crainte et d'anxiété. Elles ont arrêté le processus de détente et de confiance. Elles ont ravivé la guerre froide et la rivalité entre les grandes puissances. Elles compromettent toute perspective de négociations fructueuses dans le domaine du contrôle des armes et du désarmement, notamment entre les deux superpuissances.

Pour nous, en Asie, l'intervention armée de l'Union soviétique dans les affaires intérieures de l'Afghanistan représente un événement particulièrement important. C'est la première fois, depuis la fin de la deuxième guerre mondiale, que l'Union soviétique déploie ses forces armées contre un pays d'Asie. Nombreux sont ceux en Asie qui se demandent si l'Union soviétique se tourne vers l'Asie étant donné la stabilité relative qui existe dans les relations entre l'Europe orientale et l'Europe occidentale. Les événements en Afghanistan sont-ils un incident isolé ou ne sont-ils qu'une première manifestation des ambitions soviétiques en Asie? S'il en est ainsi, après l'Afghanistan à qui le tour?

M. Koh (Singapour)

Mon pays est membre du mouvement des non-alignés. Les membres de notre mouvement attachent la plus haute importance au principe selon lequel chaque Etat doit respecter la souveraineté, l'intégrité territoriale et l'indépendance politique de tous les autres Etats, au principe de la non-ingérence dans les affaires intérieures des autres Etats, ainsi qu'au principe du non-recours à la force dans les relations entre Etats. J'étais tout à fait d'accord avec l'ambassadeur Clark, du Nigéria, lorsqu'il disait l'autre jour que nous devons manifester notre fidélité à ces principes en les appliquant de façon uniforme à tous les Etats, qu'il s'agisse des Etats de l'Est ou de l'Ouest ou des pays membres du mouvement non aligné. Ma délégation estime que les actes de l'Union soviétique en Afghanistan constituent une atteinte évidente à ces principes. Par conséquent, les membres du mouvement non aligné doivent exiger que l'Union soviétique retire immédiatement et sans conditions ses forces de l'Afghanistan, qu'elle cesse de s'ingérer dans les affaires intérieures de l'Afghanistan et que tous les Etats s'abstiennent d'intervenir dans les affaires intérieures de ce pays pour que le peuple afghan puisse être en mesure de décider de son propre destin et de choisir la forme de gouvernement qui répond à ses propres vœux.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Je donne maintenant la parole au représentant du Pakistan, qui nous présentera le projet de résolution A/ES-6/L.1.

M. NAIK (Pakistan) (interprétation de l'anglais) : J'ai l'honneur de présenter à la sixième session extraordinaire d'urgence de l'Assemblée générale le projet de résolution A/ES-6/L.1, qui a été parrainé par 24 pays non alignés appartenant au tiers monde.

La convocation de cette session extraordinaire d'urgence, qui n'a eue que quelques précédents dans l'histoire de notre Organisation, témoigne de la grave nature de la situation en Afghanistan et de la menace que cette situation constitue pour la paix et la sécurité internationales.

Le débat qui a eu lieu à l'Assemblée générale et celui qui l'a précédé au Conseil de sécurité ont abondamment reflété la profonde préoccupation de la communauté internationale devant l'évolution récente de la situation en Afghanistan, qui a été caractérisée par une intervention armée étrangère massive dans ce pays.

M. Naik (Pakistan)

Ceux qui ont participé à la discussion ont déclaré clairement qu'ils craignaient profondément que cette intervention armée, à moins qu'il y soit mis fin immédiatement, n'ait des conséquences négatives à long terme pour la région et pour le monde et n'entrave également tous les espoirs de parvenir à l'édification d'un ordre mondial fondé sur des normes et des principes universellement chéris et consacrés dans la Charte des Nations Unies.

Les nations non alignées et celles du tiers monde, qui se sont engagées à défendre les principes de la coexistence pacifique, y compris le respect de la souveraineté, de l'indépendance nationale et de l'intégrité territoriale des Etats, ainsi que la non-agression et la non-ingérence dans leurs affaires intérieures, doivent se pencher sur cette situation avec une inquiétude particulière. Ces nations estiment qu'un monde à l'abri des tensions et de la rivalité pour la domination et les sphères d'influence est indispensable à leur existence politique indépendante et à leurs progrès continus. Par conséquent, nous sommes profondément inquiets devant les interventions militaires et l'utilisation croissante de la force dans les relations internationales.

Cette fois, une intervention militaire massive a violé la souveraineté et l'indépendance nationale d'un pays qui a été parmi les membres fondateurs du mouvement non aligné. Un grand nombre de pays non alignés et de pays du tiers monde se sont joints, tant au Conseil de sécurité qu'en la présente session extraordinaire d'urgence de l'Assemblée générale, pour exprimer leur grave inquiétude devant la situation en Afghanistan.

Le projet de résolution traite des aspects incontestables et fondamentaux des événements survenus récemment en Afghanistan. Premièrement, une invasion massive de forces armées soviétiques a eu lieu en Afghanistan en violation des principes de la Charte des Nations Unies et en violation de la souveraineté et de l'indépendance nationale de l'Afghanistan; deuxièmement, cette intervention armée en Afghanistan a mis en danger la paix et la sécurité internationales et risque d'accroître l'instabilité et l'insécurité dans la région et d'aggraver la tension internationale; troisièmement, la présence de troupes étrangères priverait le peuple afghan de son droit inaliénable de déterminer son propre destin et de diriger ses affaires intérieures, sans ingérence, coercition ou domination étrangère, et, quatrièmement, un grand nombre de réfugiés afghans qui ont quitté leur patrie à la recherche d'une sécurité, font maintenant face à de grandes difficultés.





